

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 2023-12****OBJET : VILLE - REPRISE ET AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2022**

L'an 2023, le 05 avril à 18H30 , le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 29/03/2023 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Franck CLOUET À Thierry GADAIS
Aude JOUSSE À Karine DESVARD
Guinard MARNE À Lydie RETAILLEAU
Pascal PHILIPPE À Pascale CORMERAIS
Anaïk FOURDILIS À Benoit LONGEON
Didier CHAUVIERE À Yves-Marie DELANOE

Désignation d'un secrétaire de séance : Solène LAUNAY a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Daniel GUILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 à L 2313-1 ;
VU l'instruction générale sur la comptabilité publique du 20 juin 1959 ;
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n° 83-16 portant établissement de la liste des pièces justificatives ;
VU l'instruction M14 du 96-078 du 1 août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998 ;
VU l'ordonnance N° 2005-1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes ;
VU le Budget VILLE de l'exercice adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 02 avril 2022 ;
VU la délibération 2023-01 du 15 mars 2023 portant débat sur le rapport d'orientations budgétaire ;
VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2023 approuvant le compte administratif et de gestion de l'exercice 2022 ;
VU la commission finances et budgets communaux du 20 mars 2023 ;

EXPOSÉ

À la clôture des exercices, ordonnateur et comptable public procèdent à l'arrêté des comptes. Des règles précises encadrent les conditions de reprise des résultats, dont le rôle est d'assurer le lien entre l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Le Compte Administratif 2022 du budget primitif VILLE fait apparaître les résultats suivants : Monsieur le Maire fait lecture des chiffres globaux.

Annexe 08 – CM 30-03-2023 : VILLE - Reprise et affectation définitive du résultat 2022

Après en avoir délibéré, le conseil communal :

- **DECIDE** d'approuver l'affectation définitive présentée du résultat 2022 dans l'exercice 2023 ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Le Maire
Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Budget Primitif Commune de CORDEMAIS

Affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget 2023 VILLE

	SECTIONS		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice
Recettes nettes	1 954 709,29 €	8 405 842,02 €	10 360 551,31 €
Dépenses nettes	3 909 276,57 €	6 244 225,66 €	10 153 502,23 €
Solde d'exécution - Résultat exercice 2022	- 1 954 567,28 €	2 161 616,36 €	207 049,08 €
Résultat de clôture exercice 2021	881 732,72 €	2 733 241,08 €	3 614 973,80 €
Part affecté à l'investissement exercice 2022	- €	- €	- €
Résultat exercice 2022	- 1 954 567,28 €	2 161 616,36 €	207 049,08 €
Transfert/Intégration résultats par opération d'ordre non budgétaire			- €

	SECTIONS	
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE exercice 2022	- 1 072 834,56 €	4 894 857,44 €
BESOIN DE FINANCEMENT (si négatif)	- 1 072 834,56 €	3 822 022,88 €

RESTES A REALISER exercice 2022	1 565 330,54 €
Dépenses nettes	1 565 330,54 €
Recettes nettes	- €

PROPOSITION D'AFFECTION

C/1068 RJ - Réserves « excédents de fonctionnement capitalisés » recette d'investissement (égal au besoin de financement de la section d'investissement)	1 072 834,56 €
C/001 RJ - Excédent d'Investissement reporté	3 822 022,88 €
C/002 RF - Excédent de Fonctionnement reporté	+ 894 857,44 €
Résultat Cumulé 2022	2 256 692,34 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20230405-2023-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Affichage : 13/04/2023



